

“ Oui, monsieur, c'est la seule raison qui m'a portée à vous accuser faussement.”

“ Et tout ce que je dis ici, au moins en substance, a été entendu, écrit et signé par le Très Rév. Père Schneider, un de vos prêtres et le directeur du collège des Jésuites! Ce vénérable prêtre est encore vivant à Montréal; que le peuple du Canada l'interroge, que le peuple du Canada le demande encore au Rév. M. Brassard, qui, lui aussi, a en ses mains une copie authentique de cette déclaration.

“ Votre Grandeur veut faire entendre que j'étais encore disgracié par cette sentence; quelques jours après, quand je partis du Canada pour l'Illinois. Permettez-moi de différer d'opinion avec vous, sur cette question.

“ Il y a une loi canonique de l'Eglise qui dit: Si une censure est injuste et sans fondement, que celui contre qui la sentence a été prononcée n'y fasse aucune attention. Parce que devant Dieu et devant l'Eglise, nulle sentence injuste ne peut faire de mal à personne. Que celui contre qui un tel jugement injuste et sans cause a été prononcé ne fasse aucune démarche même pour l'annuler parce que, de soi-même, c'est une nullité.

“ Vous savez très bien que la sentence prononcée contre moi était nulle et sans effet pour de bonnes raisons; elle était basée sur un faux témoignage. Le Père Schneider est là, prêt à vous le prouver, si vous en doutez.

“ La deuxième raison que j'ai de croire que vous-même saviez que votre sentence était nulle et que je n'étais pas suspendu de mes dignités ni de mes fonctions ecclésiastiques, est fondée sur un bon témoignage, j'espère, le témoignage de votre Grandeur elle-même.

“ Quelques heures avant de partir du Canada pour les Etats-Unis, j'allai vous demander votre bénédiction, que vous me donnâtes avec les marques de la plus grande bonté.

“ Je demandai à votre Grandeur de me dire franchement si je devais partir avec l'impression que j'étais disgracié dans votre esprit. Vous me donnâtes l'assurance du contraire.

“ Je vous dis alors que j'avais besoin d'un témoignage public et irréfutable de votre estime.

“ Vous répondites que vous seriez heureux de me le donner, et vous dites: “ Que désirez-vous? ” Je désire, vous répondis-je, avoir un calice de vos mains, pour offrir le saint sacrifice de la messe le reste de mes jours.—Vous me dites alors: “ C'est avec plaisir que je vais vous accorder votre demande; ” et vous donnâtes l'ordre à un de vos prêtres de vous apporter un calice pour me le donner. Mais ce prêtre n'avait pas les clefs de la boîte contenant les vases sacrés; cette clef était entre les mains d'un autre prêtre qui était absent pour quelques heures. Je n'avais pas le temps d'attendre; l'heure du départ des trains était venue; je vous dis. “ Ayez la bonté, Monseigneur, d'envoyer ce calice au Rév. M. Brassard, à